



**European Research Council**

Established by the European Commission



# **Foire Aux Questions « Synergy Grant » (ERC-2022-SynG) « Groupe de 2 à 4 chercheurs »**

## Table des Matières :

### Documents et liens utiles :

#### Subvention :

#### Porteurs de projet :

#### Equipe des porteurs de projet :

#### Candidatures multiples :

#### Institution d'accueil :

questions 1 à 4

questions 5 à 9

questions 10 à 21

questions 22 à 32

questions 33 à 35

questions 36 à 41

### *Le dossier de soumission*

#### Généralités :

#### Lettre d'engagement de la H.I. :

#### Questions éthiques :

#### Formulaires administratifs :

#### Check-list :

questions 42 à 49

question 50

questions 51 et 52

question 53

question 54

### *Le financement*

#### Cumul :

#### Coûts éligibles :

#### Versement :

#### Justifications :

question 55

questions 56 à 62

questions 63 à 65

questions 66 à 69

### *La procédure d'évaluation*

#### Organisation :

#### Critères :

#### Panels :

#### Audition :

question 70

questions 71 et 72

questions 73 à 75

question 76

#### Convention de subvention :

#### Projet :

#### Propriété intellectuelle :

questions 77 à 82

questions 83 à 86

question 84

Domaine	N°	Question	Réponse
Documents et liens utiles	1	Quelles sont les dates de clôture de l'appel ?	L'appel a été publié le 15 Juillet 2021 sur le <a href="#">Portail du Participant</a> . Une date unique de clôture pour tous les domaines scientifiques : 10 novembre 2021, 17h00, heure de Bruxelles.
Documents et liens utiles	2	Où peut-on trouver le <b>Guide du candidat et le Programme de travail</b> ?	Le programme de travail et le guide du candidat « <i>Information for Applicants</i> » sont disponibles sur : la page de l'appel sur le <a href="#">Portail du Participant</a> , sur la page du PCN ERC sur le <a href="#">portail du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche</a> et sur le site officiel de <a href="#">l'ERC</a> .
Documents et liens utiles	3	Quelle est la procédure pour répondre à un appel à propositions ?	Les dossiers sont soumis uniquement par voie électronique, via le <a href="#">Portail du Participant</a> (voir procédures et dossier de soumission n°34 à 51). <b>C'est le Corresponding PI qui soumet la proposition.</b>
Documents et liens utiles	4	Où peut-on trouver le modèle du dossier de candidature ?	Le modèle du dossier de candidature est disponible sur le <a href="#">portail du participant</a> , dans les documents relatifs à l'appel ERC Synergy Grant 2022.
Subvention	5	Combien y a-t-il eu de subventions ERC « <i>Synergy Grant</i> » pour les précédents appels ?	Pour l'appel ERC Synergy 2019, 285 projets ont été déposés et 38 projets ont été retenus pour financement pour 129 porteurs de projet. Pour l'appel ERC Synergy 2020, 437 projets ont été déposés et 34 projets ont été retenus pour financement pour 108 porteurs de projet.
Subvention	6	Quel est le <b>montant de la subvention</b> accordée au groupe de chercheurs ?	Une subvention « Synergy » peut atteindre 10M d'euros pour des projets d'une durée de 6 ans. Une enveloppe supplémentaire pouvant atteindre 4M d'euros (coûts de personnel exclus) peut être accordée dans un et/ou l'autre cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition de grands équipements</li> <li>• Accès à de grandes infrastructures</li> <li>• Dépenses exceptionnelles liées à la réalisation du projet</li> <li>• Porteurs de projets venant des pays tiers</li> </ul>
Subvention	7	Est-ce que la durée du projet peut s'étendre sur une période de moins de 6 ans ?	La subvention ERC finance des projets allant jusqu'à 6 ans, donc <b>il est possible de soumettre un projet de moins de 6 ans</b> . Pour un projet d'une durée inférieure à 6 ans, le calcul de la subvention se fait au <i>prorata temporis</i> .

			<p>Il n'y a pas de durée minimale ni idéale. La durée du projet doit être réaliste, en fonction de l'objectif fixé et des résultats attendus. Il est attendu que les chercheurs aient une bonne vision de leur projet et qu'ils puissent l'inscrire dans le temps.</p>
<b>Subvention</b>	<b>8</b>	Quel type de recherche sera financé ?	<p><b>L'appel est ouvert à toutes les disciplines et les domaines de la science et de la technologie.</b></p> <p>L'objectif de l'appel est de permettre à des petits groupes de chercheurs (2 à 4 Principal Investigators) et à leurs équipes d'aborder conjointement des problématiques de recherche, qui ne pourraient pas être abordées séparément, en combinant leurs disciplines, savoir et compétences respectives.</p> <p>Une attention particulière sera accordée à la synergie et à l'interdisciplinarité permettant une approche innovante.</p> <p><b>Il est possible qu'un groupe de PIs appartienne à la même discipline, l'excellence étant le seul critère d'évaluation.</b></p>
<b>Subvention</b>	<b>9</b>	Qui doit soumettre : l'institution d'accueil ou le porteur de projet?	<p><b>Le projet est soumis par le Corresponding PI au nom du groupe de PIs. La soumission se fait avec l'accord des institutions d'accueil (HI) qui sont les "legal applicants entities".</b></p> <p>Si le projet est retenu, c'est la corresponding HI qui recevra la subvention et reversera aux autres HI.</p> <p>Les institutions d'accueil s'engagent à garantir l'indépendance des PIs afin qu'ils puissent utiliser la subvention en toute liberté.</p>
<b>Porteurs de projet Critères d'éligibilité</b>	<b>10</b>	Qui peut postuler?	<p>L'appel ERC <b>Synergy Grants</b> est destiné à un petit groupe de chercheurs (de 2 à 4 PIs) ayant un potentiel à mener une recherche conjointe et qui sont reconnus dans leurs domaines respectifs. Il est attendu, par exemple, que les candidats puissent fournir une liste de travaux récents ou une liste de leurs travaux sur les 10 dernières années. (<a href="#">se référer aux profils des candidats Starting p.19, Consolidator p.20 et Advanced p.21</a>)</p> <p>Attention : une fois le groupe de PI constitué, <b>seul le Corresponding PI</b> (désigné « <i>primus inter pares</i> » par l'ensemble</p>

			des PIs) effectue la soumission pour le compte de la <b>Corresponding HI</b> .
<b>Porteurs de projet Critères d'éligibilité</b>	<b>11</b>	Faut-il fournir un diplôme de doctorat ?	Il n'est pas formellement demandé de fournir un diplôme de doctorat pour être éligible à l'appel Synergy Grant 2022.
<b>Porteurs de projet Critères d'éligibilité</b>	<b>12</b>	Selon la catégorie dans laquelle le PI sera évalué, la fenêtre d'éligibilité peut-elle être allongée ?	<b>Oui, la fenêtre d'éligibilité peut être allongée dans quatre cas</b> , sur présentation de justificatifs : -Congé de maternité (18 mois par naissance ou plus selon la durée du congé pris), de paternité (congé effectivement pris), pour toutes les naissances avant ou après obtention de la thèse -Maladies de longue durée (>90 jours) pour le chercheur ou ses proches (enfant, parent, conjoint) -Service national -Formation clinique
<b>Porteurs de projet Critères d'éligibilité</b>	<b>13</b>	Y a-t-il un critère de nationalité?	<b>Il n'y a pas de critère de nationalité.</b> La/les institution(s) d'accueil des PIs doit/doivent cependant être située(s) dans un Etat Membre ou un Etat Associé ( <a href="#">Liste des pays associés</a> ). Il est possible d'associer un PI d'une institution d'un pays tiers. Ce dernier ne pourra toutefois pas être corresponding PI.
<b>Porteurs de projet Critères d'éligibilité</b>	<b>14</b>	Peut-on postuler alors qu'on est encore à l'étranger ?	Le porteur de projet n'est pas tenu d'habiter en France ou en Europe <b>au moment de la soumission</b> du projet. Une fois retenu, il devra séjourner dans un pays de l'UE (ou associé à HE) au moins 50% de son temps de travail. Ce dernier critère ne s'applique au PI d'une HI situé dans un pays tiers.
<b>Porteurs de projet Critères d'éligibilité</b>	<b>15</b>	Un chercheur en CDD peut-il postuler ?	<b>Oui, le(s) chercheur(s) peut/peuvent être Post Doc, CDD, etc.</b> Dans tous les cas, il(s) a/ont le droit d'imputer leur salaire sur le budget ERC.
<b>Porteurs de projet Critères d'éligibilité</b>	<b>16</b>	Le porteur de projet doit-il être employé par l'institution d'accueil au moment de la soumission du dossier?	Non. Néanmoins, les Host Institutions de chaque PI doivent fournir une lettre d'engagement lors de la soumission prouvant qu'ils s'engagent à soutenir les porteurs pendant la durée du projet De plus, si le projet est financé, il est attendu que chaque PI consacre au moins <b>30% de son temps total de travail</b> au projet ERC et passe <b>50% de son temps total de travail</b> en Europe ou dans un des pays associés. Cette dernier condition ne s'applique

			pas si la Host Institution est située dans un pays tiers, voir question n° 13
<b>Porteurs de projet Institution d'accueil</b>	<b>17</b>	Le porteur de projet doit-il forcément désigner son organisme employeur comme institution d'accueil ?	Normalement, l'institution d'accueil doit être l'organisme qui fournit au chercheur l'environnement de réalisation de sa recherche.  Pour les agents titulaires, la Commission accepte que l'organisme d'accueil soit différent de l'organisme employeur s'il existe déjà un accord-cadre entre les deux organismes prévoyant la possibilité de gestion du contrat ERC par l'autre organisme. En absence d'un tel accord, l'institution d'accueil doit engager le PI.
<b>Porteurs de projet Institution d'accueil</b>	<b>18</b>	Les autres entités légales (Host Institutions) qui participent au projet doivent-elles aussi fournir des lettres d'engagement, en plus de celle de l'institution d'accueil du Corresponding PI ?	<b>Oui.</b> Chaque <b>Host Institution</b> accueillant un <b>PI</b> doit fournir une lettre d'engagement.
<b>Porteurs de projet</b>	<b>19</b>	Si un porteur de projet vient de recevoir un prix Nobel ou national, peut-il postuler à l'appel Synergy Grant ?	Oui.
<b>Porteurs de projet</b>	<b>20</b>	Combien de temps les PIs doivent-ils dédier au projet subventionné par l'ERC?	Le temps passé doit être crédible par rapport à la taille et à la nature du projet. <b>Il est attendu que les PIs dédient au moins 30% de leur temps de travail total au projet ERC. De plus, ils doivent consacrer 50% de leur temps de travail total dans les HI</b> (en Europe ou <a href="#">Etat Associé</a> ) exception faite du PI dont la HI est située dans un pays tiers.
<b>Porteurs de projet Track-record</b>	<b>21</b>	Comment peut-on définir le <i>track-record</i> ?	<b>Le track-record</b> est une notice de titres et travaux. Des éléments d'information le concernant sont donnés dans <a href="#">le Programme de Travail</a> et dans le <a href="#">guide du candidat</a> . <b>Les indicateurs donnés sont à envisager de manière souple et en rapport avec le domaine concerné.</b> Les chercheurs voulant déposer un projet Synergy sont invités à se référer aux profils Starting, Consolidator et Advanced pour leur track-record en fonction du stade de leur carrière.
<b>Equipe des porteurs de projet</b>	<b>22</b>	Les PIs peuvent-ils s'appuyer sur une équipe ?	Oui, pour les Synergy, un minimum de 2 et un maximum de 4 PIs forment un groupe, dans lequel chaque PI peut travailler avec une équipe et/ou des collaborateurs qui sont membres de la même

			institution ou au sein d'autres entités.
<b>Equipe des porteurs de projet</b>	<b>23</b>	Comment définit-on une équipe?	La subvention ERC vise à financer des Principal Investigators qui portent un projet. <b>Chaque PI peut se faire aider par d'autres personnes dont la participation est indispensable à la réalisation du projet, constituant ainsi des équipes.</b> La taille de l'équipe doit être en cohérence avec le projet scientifique
<b>Equipe des porteurs de projet</b>	<b>24</b>	Comment le PI peut constituer son équipe de recherche ?	La constitution des équipes de recherche est flexible. En fonction de la nature d'un projet, l'équipe de recherche peut inclure - <b>en plus des personnes recrutées spécifiquement sur le projet</b> - des membres de la même institution d'accueil ou d'autres organismes de recherche, situés dans le même pays ou à l'étranger. A noter toutefois, que les projets Synergy ne sont ni des réseaux ni des consortiums. Le projet de recherche doit décrire la taille et la nature des équipes, en indiquant, le cas échéant, les principaux membres de chaque équipe et leurs rôles. La participation de membres des équipes, engagés par d'autres institutions, doit être justifiée par rapport au coût financier supplémentaire qu'elle peut entraîner. <b>Quand il s'agit de personnes recrutées, il faut préciser le niveau de recrutement (ex: post-doc junior/senior, doctorant, ingénieur, ...), le domaine de spécialité pour les post-doc et les ingénieurs (ex.: spécialiste en microfluidique), leurs activités dans le cadre du projet, la durée et le coût des CDDs.</b>
<b>Equipe des porteurs de projet</b>	<b>25</b>	L'équipe peut-elle être constituée de non statutaires?	<b>Oui</b> , l'équipe peut compter des chercheurs et des techniciens non statutaires (dont le recrutement peut être prévu dans le budget du projet). Toutefois, les administratifs ne peuvent pas faire partie de l'équipe de recherche.
<b>Equipe des porteurs de projet</b>	<b>26</b>	Les membres de l'équipe doivent-ils être identifiés au moment de la soumission de la proposition?	<b>Il est recommandé mais pas forcément nécessaire d'avoir identifié les membres de l'équipe au moment de la soumission.</b> Cependant la composition de l'équipe et la distribution des tâches/

			<p>ou le rôle de chaque membre représentent des éléments importants du projet.</p> <p>Les membres des panels évaluent les accomplissements du porteur de projet ainsi que la qualité du projet de recherche, et non les membres de son équipe.</p>
<b>Equipe des porteurs de projet</b>	<b>27</b>	Quels sont les critères à remplir par les membres de l'équipe des PIs ?	<p><b>Les membres de l'équipe n'ont aucun critère à remplir, mais la présence d'une équipe doit être justifiée par la nature et les objectifs du projet.</b></p> <p>Il n'y a pas de critère d'âge, de nationalité ou de statut pour les membres de l'équipe. Ils peuvent aussi être localisés hors de l'Union européenne et des pays associés.</p>
<b>Equipe des porteurs de projet</b>	<b>28</b>	Les membres de l'équipe des PIs doivent-ils fournir le CV, le track-record et la fiche du profil scientifique?	<b>Non.</b>
<b>Equipe des porteurs de projet</b>	<b>29</b>	Est-il possible que les membres de l'équipe du PI soient des employés permanents de l'institution d'accueil?	Il est possible que les membres de l'équipe soient des employés permanents de l'institution d'accueil, mais c'est le porteur de projet qui décide de la composition de son équipe en fonction des besoins du projet.
<b>Equipe des porteurs de projet</b>	<b>30</b>	Les membres de l'équipe doivent-ils être accueillis par l'institution d'accueil du PI ou peuvent-ils travailler depuis leur propre organisme, même si celui-ci est situé dans un autre pays?	<p>Selon la nature du projet, les membres de l'équipe peuvent être localisés dans d'autres entités légales (situées dans un autre Etat membre, un Etat associé ou dans un pays tiers).</p> <p>Dans de tels cas de figure, la présence de ces membres de l'équipe <b>doit être justifiée</b> par rapport aux besoins du projet.</p>
<b>Equipe des porteurs de projet</b>	<b>31</b>	Est-ce que les membres de l'équipe peuvent travailler dans d'autres laboratoires?	<p><b>Oui, les membres de l'équipe peuvent travailler dans d'autres laboratoires.</b></p> <p>Pendant la durée du projet d'autres organismes de recherche peuvent être associés, mais leur valeur ajoutée <b>doit être justifiée</b> dans la proposition. L'ERC ne finance ni les réseaux traditionnels ni les consortiums.</p>
<b>Equipe des porteurs de projet</b>	<b>32</b>	Les membres de l'équipe peuvent-ils participer à plusieurs projets ERC ?	Les membres de l'équipe peuvent être impliqués dans plusieurs projets ERC.
<b>Candidatures multiples Les porteurs de projet</b>	<b>33</b>	Y a-t-il des restrictions concernant les candidatures ?	Un porteur de projet ne peut soumettre qu'une seule candidature ERC par programme de travail. Dans le cas de <b>candidatures multiples, seule la première soumission éligible sera considérée.</b>



			<p>Un chercheur ayant un projet ERC en cours pourra soumettre une autre candidature ERC si son projet s'achève <b>au maximum 2 ans après la clôture de l'appel</b>. Sa proposition sera soumise aux mêmes critères d'évaluation que les autres candidats.</p> <p>Tout manquement à l'intégrité scientifique constaté lors des appels ERC 2020 et 2021 empêche un PI de candidater à l'appel <b>ERC-2022-Synergy</b>.</p> <p>Un PI qui sert de panéliste pour l'appel <b>ERC-2022-Synergy</b> ne peut pas candidater à l'AAP.</p> <p>Un PI qui a obtenu la note C à la première étape de de l'appel <b>ERC-2020-Synergy</b> ne peut pas soumettre à l'appel <b>ERC-2022-Synergy</b></p>
<p><b>Candidatures multiples</b> <b>Les porteurs de projet</b></p>	34	<p>Si une proposition soumise est déclarée inéligible, par exemple parce qu'il manque une pièce au dossier, le porteur de projet peut-il postuler l'année suivante ?</p>	<p>Les critères relatifs aux candidatures multiples sont étroitement liés aux résultats de l'évaluation scientifique.</p> <p>Si une proposition ne remplit pas les critères d'éligibilité, elle ne sera pas soumise pour évaluation aux panels. Le porteur de projet peut donc soumettre sa proposition à nouveau l'année suivante.</p>
<p><b>Candidatures multiples</b> <b>Les porteurs de projet</b></p>	35	<p>Peut-on postuler en parallèle à l'ERC et à d'autres appels dans le cadre du programme Horizon Europe ?</p>	<p>Oui, mais on ne peut pas obtenir un double financement pour le même projet ou pour le même type d'action. <b>Les subventions obtenues en cours ou demandées doivent être mentionnées dans le tableau « Funding ID » situé sous le modèle de CV.</b></p> <p>« On-going grants » correspond aux subventions obtenues et en cours ;</p> <p>« Applications » correspond aux demandes de subvention effectuées. Il convient d'être attentif au temps de travail ainsi cumulé.</p>
<p><b>Institution d'accueil</b></p>	36	<p>Comment peut-on définir l'institution d'accueil ?</p>	<p>L'institution d'accueil est l'organisme (public ou privé) amené à accueillir le porteur de projet. Elle doit fournir au PI l'environnement de recherche nécessaire pour le bon déroulement de son projet.</p> <p>En principe, elle est l'employeur du PI pendant la durée du projet. Il convient de se référer aux services de proximité dans le cas des UMR.</p>

			La subvention ERC est versée à l'institution d'accueil qui s'engage à garantir l'indépendance du porteur de projet.
<b>Institution d'accueil</b>	<b>37</b>	Une institution d'accueil peut-elle accueillir plusieurs porteurs de projets bénéficiant de bourses ERC?	<b>Oui.</b> Dans le cadre d'une bourse Synergy, plusieurs PI d'un même projet peuvent être de la même institution.
<b>Institution d'accueil</b>	<b>38</b>	Le porteur de projet doit-il mener son projet dans un organisme prestigieux?	L'institution d'accueil ne fait pas partie des critères d'évaluation.  Si le porteur de projet compte mener son projet au sein de l'institution qui l'emploie, cette dernière sera en principe son institution d'accueil.
<b>Institution d'accueil</b>	<b>39</b>	Comment faut-il joindre la lettre d'engagement scannée de l'institution d'accueil ?	La <a href="#">lettre d'engagement</a> scannée doit être téléchargée sous la forme d'un document PDF à l'étape 5 de la soumission électronique.  Il en est de même pour les autres annexes (tableau des questions éthiques et description des questions éthiques si nécessaire) qui doivent également être mises au format PDF.
<b>Institution d'accueil</b>	<b>40</b>	Qui doit signer la lettre d'engagement?	<b>La lettre d'engagement de chaque HI doit impérativement accompagner le dossier de soumission et doit être signée par la personne habilitée à engager juridiquement l'institution.</b>
<b>Institution d'accueil</b>	<b>41</b>	Les autres entités légales (Host Institutions) qui participent au projet doivent-elles aussi fournir des lettres d'engagement, en plus de celle de l'institution d'accueil du Corresponding PI ?	<b>Oui.</b>
<b>Dossier de soumission Généralités</b>	<b>42</b>	Y a-t-il une pré-inscription nécessaire sur le portail du participant pour répondre à l'appel à propositions <i>Synergy Grant 2022</i> ?	<b>Le pré-enregistrement est fortement recommandé le plus tôt possible après l'ouverture de l'appel</b> , le trafic étant très élevé les jours précédant la date limite de soumission.
<b>Dossier de soumission Généralités</b>	<b>43</b>	Peut-on soumettre plusieurs versions jusqu'à la date limite ?	Il est possible de soumettre <b>plusieurs versions de la proposition</b> sur le portail du participant jusqu'à la date limite de clôture de l'appel. Chaque nouvelle version écrasera la précédente.
<b>Dossier de soumission Généralités</b>	<b>44</b>	Quelles sont les pièces qui composent le dossier de soumission ?	La soumission se fait en une seule étape ! Le dossier de soumission est composé ainsi : <b>Part A : formulaires administratifs (à remplir en ligne)</b> - A1 : Formulaire d'information sur le projet ;

		<p>- A2 : Formulaire d'information sur chaque institution d'accueil et chaque porteur de projet « <i>Principal Investigator</i> » ;</p> <p>- A3 : Budget ;</p> <p>- A4 : Tableau des questions éthiques et de sécurité ;</p> <p>- A5 : Questions spécifiques (formation académique, éligibilité, protection des données) ;</p> <p>- Exclusion d'évaluateurs : il est possible d'exclure jusqu'à 4 évaluateurs potentiels (indiquez dans le formulaire : nom, prénom, institution, ville, pays, site web).</p> <p><b>Part B : la proposition (à télécharger)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partie B1 :</b> <p>a) <u>Résumé détaillé</u> du projet scientifique « <i>Extended Synopsis</i> » en mettant en évidence le caractère novateur du projet (5 pages) ;</p> <p>b) <u>CV</u> (2 pages pour chaque PI) un modèle standard (modifiable) est proposé</p> <p>- Tableau des financements « <i>Funding ID</i> » (pas de limite de pages)</p> <p>c) <u>Track-record</u> détaillé (2 pages pour chaque PI) ;</p> </li> <li>• <b>Partie B2 :</b> <p>- Proposition scientifique complète : description des aspects scientifiques et techniques du projet, en mettant en évidence son caractère novateur, son impact potentiel et sa méthodologie de recherche (15 pages).</p> <p>a) <u>Etat de l'art et objectifs</u> du projet de recherche ;</p> <p>b) <u>Méthodologie</u> : expliquer et justifier la méthodologie en fonction de l'état de l'art (inclure les aspects non conventionnels ou particulièrement novateurs). Inclure également ce qui fait que la proposition est risquée : équilibre « <i>gain/risque</i> » ;</p> <p>c) <u>Ressources</u></p> <p>Il est impératif d'utiliser le tableau budgétaire proposé dans le modèle de la partie B2. Il faudra en outre décrire la taille de l'équipe de recherche, les membres-clés, les organismes autres que l'institution d'accueil (si applicable), l'implication du porteur de projet (minimum <b>30%</b> du temps total de travail dédié au projet ERC</p> </li> </ul>
--	--	---

			<p>Synergy Grant 2022 et <b>50%</b> du temps total de travail dans un pays de l'UE ou Pays associé).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Annexes :</b></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Les lettres d'engagement des Institutions d'accueil de chaque PI</u> signées pour chacune par une personne habilitée à engager juridiquement l'organisme (Attention : ces lettres doivent <b>impérativement</b> accompagner la proposition sous peine d'inéligibilité (cf. <b>annexe 2</b> du <a href="#">guide du candidat</a>), modèle à télécharger pendant la soumission en ligne ;</li> <li>- Les justificatifs de l'extension de la fenêtre d'éligibilité (cf. guide du candidat) ;</li> <li>- <u>Auto-évaluation sur les questions éthiques</u> : après avoir complété le tableau « <i>A4 – Ethics</i> » dans les formulaires administratifs en ligne, vous devrez fournir une auto-évaluation indiquant comment vous traiterez les questions éthiques soulevées dans le projet de recherche. Les instructions figurent en <b>annexe 4</b> du <a href="#">guide du candidat</a> et la procédure de <b>validation des questions éthiques</b> est décrite dans l'<b>annexe A des règles de soumission et d'évaluation</b> « <a href="#">ERC Rules for Submission and Evaluation</a> ».</li> </ul>
<b>Dossier de soumission Généralités</b>	<b>45</b>	Y a-t-il des contraintes de mise en page que le porteur de projet doit prendre en compte lors de la rédaction de sa proposition?	Le nombre de pages demandé ainsi que les contraintes de mise en page <b>doivent être respectés</b> . Des instructions concernant la rédaction de la proposition sont disponibles <b>dans</b> <a href="#">guide du candidat</a> ( <b>page 20 à 28</b> « <i>2 Completing an application</i> »).
<b>Dossier de soumission Généralités</b>	<b>46</b>	Existe-t-il un <b>template</b> pour la rédaction et préparation de la proposition?	Les <i>templates</i> pour les parties B1 et B2 du dossier de soumission peuvent être téléchargées sur la <a href="#">page du participant portal</a> .
<b>Dossier de soumission Généralités</b>	<b>47</b>	Dans quelle langue doit être rédigé le dossier?	Le dossier doit être rédigé en <b>anglais</b> ou dans une des autres langues officielles de l'Union Européenne mais, dans ce cas une traduction en anglais sera générée par l'ERCEA au moment de l'évaluation sans possibilité d'effectuer une relecture du projet traduit.
<b>Dossier de soumission Généralités</b>	<b>48</b>	Comment peut-on définir la notion "d'impact" du projet?	En soutenant la recherche exploratoire, l'Europe vise à ouvrir la voie à de nouveaux résultats scientifiques et technologiques ainsi qu'à des nouveaux domaines de recherche. <b>Les porteurs de projet doivent montrer de quelle façon leur</b>

			<p><b>projet de recherche pourrait ouvrir de nouvelles voies pour la science, la technologie et le savoir.</b> Il convient de documenter l'impact potentiel autant sur la communauté scientifique que sur la société civile.</p>
<p><b>Dossier de soumission Généralités</b></p>	49	<p>Dans la fiche de financement faut-il faire apparaître d'autres sources de financement du projet (ANR, par exemple)?</p>	<p><b>Oui, la fiche de financement doit présenter tant les financements dont les chercheurs bénéficient au moment de la demande, mais également les autres demandes de financements nationaux ou européens.</b> Il convient également de préciser le lien éventuel de ces projets avec le projet ERC soumis.</p>
<p><b>Dossier de soumission</b> <b>Lettre d'engagement de l'institution d'accueil</b></p>	50	<p>Que doit contenir la lettre d'engagement des Host Institutions?</p>	<p>Voir annexe 2 dans le <a href="#">guide du candidat</a> (page 47), le modèle est téléchargeable pendant la soumission en ligne.</p> <p>Cette lettre contient la plupart des obligations de l'Institution d'Accueil envers le PI figurant dans la convention de subvention. Elle servira à établir un contrat, le « <b>Supplementary Agreement</b> » entre l'institution d'accueil et le porteur de projet dont la durée sera égale à celle de la convention de subvention. La lettre d'engagement doit être rédigée sur <b>papier à en-tête</b>, signée par la <b>personne habilitée à engager juridiquement l'Institution</b> et présenter <b>le tampon</b> de cette dernière.</p> <p><b>L'institution d'accueil s'engage à garantir l'indépendance du PI</b> si le projet est retenu pour une subvention ERC et à mettre à sa disposition l'environnement nécessaire (scientifique et administratif).</p> <p>N.B. : La version à fournir avec l'ensemble du dossier est celle que vous pourrez télécharger une fois inscrit(e) sur le portail du participant.</p>

<p><b>Dossier de soumission</b></p> <p><b>Les questions éthiques</b></p>	51	<p>Le porteur de projet doit-il fournir le tableau des questions éthiques ?</p>	<p>Oui, le porteur de projet peut prendre connaissance du <a href="#">guide relatif</a> à ce questionnaire et doit <b>impérativement</b> remplir avec le plus grand soin le tableau des questions éthiques (partie A4), et cela même si son projet n'implique pas de questions éthiques (dans ce cas, il faudra répondre « non » à toutes les questions du tableau). S'il est retenu, le projet sera dans tous les cas soumis à un comité dédié à ces questions, préalablement à toute signature de la convention.</p>
<p><b>Dossier de soumission</b></p> <p><b>Les questions éthiques</b></p>	52	<p>Le porteur de projet doit-il fournir l'annexe des questions éthiques et/ou de sécurité ?</p>	<p>Seulement si un « oui » apparaît dans le tableau des questions éthiques et de sécurité. Le porteur de projet doit alors impérativement fournir des informations supplémentaires sur la façon dont les questions éthiques et/ou de sécurité vont être abordées dans son projet. Cette annexe doit être scannée et téléchargée sous la forme d'un document PDF à la rubrique « Supporting documentation ».</p>
<p><b>Dossier de soumission</b></p> <p><b>Formulaires Administratifs</b></p>	53	<p>Quels sont les formulaires administratifs à soumettre sur le portail du participant ?</p>	<p><b>Il y a 5 formulaires à remplir en ligne sur le site de soumission électronique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A1 : formulaire d'information sur le projet.</li> <li>- A2 : Formulaire d'information sur les institutions d'accueil et les porteurs de projet « <i>Principal Investigators</i>».</li> <li>- A3 : Le budget</li> <li>- A4 : Tableau des questions éthiques</li> <li>- A5 : Questions spécifiques (formation académique, éligibilité, protection des données).</li> </ul>
<p><b>Dossier de soumission</b></p> <p><b>Gender Equity Plan</b></p>	54	<p>Le GEP (gender equality plan)/plan d'égalité des genres est-il requis au moment de la soumission du projet ou lors de la signature du grant agreement?</p>	<p>Pour être éligibles aux appels dont les deadlines sont en 2022 (année calendaire), les Host Institutions (HIs), qui peuvent être des entités légales des états membres de l'UE ou de pays associés, qui sont des organismes publics, organisations de recherche ou institutions d'enseignement supérieur (y compris les organisations privées de recherche et les institutions d'enseignement supérieur privées) doivent avoir un gender equality plan (GEP) ou un document stratégique équivalent en place pour la durée du projet au plus tard au moment de la préparation du grant agreement. Les appels du WP ERC 2022 ayant une deadline en 2021 ne sont pas concernés (ERC-2022-SYG, ERC-2022-POC1).</p>

<b>Financement Cumul</b>	<b>55</b>	Peut-on cumuler la subvention ERC avec d'autres financements ?	Les <b>financements peuvent être cumulés à condition qu'on ne finance pas deux fois les mêmes activités de recherche.</b> Les subventions acquises ou demandées doivent être mentionnées dans la fiche d'identité de financement.
<b>Financement Coûts éligibles</b>	<b>56</b>	Quels sont les coûts éligibles?	<b>Les coûts directs éligibles</b> sont les coûts de personnel (post-doc, titulaires, CDD, PI), d'équipement, les consommables, les frais de mission, les coûts de publications : qu'ils soient engagés par l'institution d'accueil ou éventuellement par les autres participants au projet). <a href="#">(voir page 27 du Guide du candidat)</a> <b>Les coûts indirects</b> sont les coûts d'administration, gestion, communication (poste, téléphone), maintenance, etc... <a href="#">(voir page 27 du Guide du candidat)</a>  Les coûts indirects « indirect eligible costs » (bâtiment, secrétariat, gestion...) sont fixés forfaitairement à 25% des coûts directs éligibles.
<b>Financement Coûts éligibles</b>	<b>57</b>	Les coûts de sous-traitance peuvent-ils être pris en charge par la subvention ERC ?	Les coûts de sous-traitance sont des coûts éligibles, mais ils ne sont <b>pas pris en compte pour le calcul des coûts indirects.</b>
<b>Financement Coûts éligibles</b>	<b>58</b>	La TVA est-elle un coût éligible?	<b>La TVA, lorsqu'elle est déductible, n'est pas un coût éligible dans le Programme cadre Horizon Europe.</b>
<b>Financement Coûts éligibles</b>	<b>59</b>	Peut-on déclarer les heures d'enseignement dans les coûts directs éligibles?	Non, <b>seules les dépenses directement liées à la recherche sont éligibles.</b> Les aménagements liés à l'enseignement sont à discuter avec l'institution d'accueil qui peut éventuellement accorder des décharges.
<b>Financement Coûts éligibles</b>	<b>60</b>	Le salaire du personnel permanent est-il éligible ?	Le salaire du personnel permanent est éligible. <b>Les coûts de personnel (au pro rata du temps passé sur le projet),</b> tant du porteur de projet que des membres de l'équipe peuvent être imputés en tant que <b>coûts directs.</b>
<b>Financement Coûts éligibles</b>	<b>61</b>	Pour un bien d'équipement, que déclare-t-on en dépenses éligibles ?	<b>Seul le coût de l'amortissement est éligible,</b> en fonction de la durée du projet et du taux d'utilisation. Le financement d'un équipement correspond à son utilisation dans le cadre du projet de recherche. Par conséquent, si votre projet implique l'achat de gros

			équipement, achetez celui-ci le plus rapidement possible. <b>Le calcul de la partie amortissable doit être fait en conformité avec les règles propres à l'institution d'accueil.</b>
<b>Financement Versement</b>	63	A qui est versée la subvention ?	La subvention est versée au bénéficiaire principal (Corresponding Host Institution).
<b>Financement Versement</b>	64	Qui fixe le montant des subventions accordées aux projets retenus ?	Ce sont les membres des panels qui décident du montant des subventions accordées.
<b>Financement Versement</b>	65	Y aura-t-il des feuilles de temps ?	Les <b>feuilles de temps</b> sont considérées comme le moyen le plus fiable pour la justification des coûts de personnel. Un enregistrement au <b>minimum mensuel</b> devra être fait <b>par écrit et signé</b> par la personne travaillant sur l'action spécifique du projet et son superviseur.
<b>Financement Justifications</b>	66	Est-ce que c'est la valeur totale de l'équipement qui est éligible ou <b>l'amortissement de l'équipement</b> sur la période du projet ?	<b>Seul le coût de l'amortissement est éligible !</b> Le financement d'un équipement correspond à son utilisation dans le cadre du projet de recherche. Le calcul de la partie amortissable doit être fait en conformité avec les règles nationales et celles de l'institution d'accueil.  Par conséquent, <b>si votre projet implique l'achat d'un gros équipement, achetez celui-ci le plus rapidement possible.</b>
<b>Financement Justifications</b>	67	Peut-on inclure l'achat d'un gros matériel dans le budget ?	<b>L'achat de gros équipements est éligible si celui-ci est justifié</b> ( <i>partie B2 du dossier – Ressources</i> ).
<b>Financement Justifications</b>	68	Dans quelle catégorie doit-on inclure le matériel de bureau ?	De manière générale, le <b>matériel de bureau</b> (logiciels, ordinateurs, imprimantes, etc...) <b>est à inclure dans les coûts indirects.</b>  Ce matériel peut cependant être considéré comme faisant partie des coûts directs à condition que : 1) Ce matériel soit <b>nécessaire à la réalisation du projet scientifique</b> (il faudra alors justifier son utilisation pour des besoins spécifiques liés à la recherche dans la partie B2 – Ressources du dossier) ; 2) Les <b>pratiques comptables habituelles de l'institution d'accueil</b> le prévoient.
<b>Financement Justifications</b>	69	Quelle est la fréquence des rapports scientifiques et financiers ?	<b>Le Corresponding PI</b> a la responsabilité d'envoyer à <b>l'ERCEA 3 rapports scientifiques pour un projet de 6 ans</b> (2 rapports intermédiaires et un dernier à la fin du projet).



			<p>- Les rapports <b>financiers</b> devront être soumis <b>tous les 18 mois par la Corresponding Host Institution</b>.</p> <p>Cette périodicité est définie au moment de la négociation de la convention de subvention avec l'Agence Exécutive de l'ERC.</p>
<b>Procédure d'évaluation Organisation</b>	<b>70</b>	Comment est organisée la procédure d'évaluation?	<p>Bien que la soumission du dossier se fasse en une seule étape, <b>l'évaluation se fera en trois étapes</b> :</p> <p><b>Étape 1</b> : Les candidatures réunissant les conditions d'éligibilité sont évaluées par un panel ERC Synergy unique qui, lors de la première étape, évalue, attribue une note et commente la qualité de la partie B1 (« extended synopsys ainsi que les track records et CVs de chaque PI)</p> <p><b>Étape 2</b> : Les candidatures sont ici évaluées dans leur globalité d'après les délibérations de la phase 1 par un des 5 panels qui s'appuient sur des évaluations d'experts externes.</p> <p><b>Étape 3</b> : A partir des délibérations de l'étape 2, les propositions sont réexaminées et les candidats sont invités à passer l'oral à Bruxelles.</p>
<b>Procédure d'évaluation Les critères</b>	<b>71</b>	Quels sont les critères de sélection de l'appel Synergy Grant ?	<p><b>Le seul critère de sélection sera l'excellence</b>, tant des porteurs de projet que du projet de recherche.</p> <p>Les éléments d'évaluations sont détaillés <a href="#">aux pages 38 et 39 du programme de travail</a>.</p>
<b>Procédure d'évaluation Les critères</b>	<b>72</b>	Le seul critère d'évaluation est l'excellence. Que signifie « critère d'excellence »?	<p>Le critère d'excellence se décline comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Caractère novateur, faisabilité et ambition du projet de recherche ;</li> <li>- Capacités intellectuelles, créativité et engagement des candidats.</li> </ul> <p>L'ensemble des critères et questions relatives au processus d'évaluation figurent aux <a href="#">pages 36 et 39 du programme de travail</a>..</p> <p>Dans le cas de l'appel Synergy, chaque PI sera évalué individuellement par rapport à l'avancement dans sa carrière. D'autres critères spécifiques s'appliquent également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Complémentarité des profils des PIs, de leurs champs de</li> </ul>

			recherches <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopération innovante</li> <li>- Plus-value scientifique</li> </ul>
<b>Procédure d'évaluation</b> <b>Les panels</b>	73	Comment les projets sont-ils alloués aux experts de panels d'évaluation ?	<p>Au moment de la soumission et dans la partie A-1, <b>Le corresponding PI doit renseigner un minimum de 4 et maximum 6 mots-clés pour l'attribution du projet aux experts.</b></p> <p><b>Les mots-clés n'ont pas de hiérarchie entre eux.</b></p> <p>Les panels pour l'appel Synergy 2022 seront composés à l'étape 1 d'approximativement 85 membres et Panel Chairs, qui seront ensuite reformés en 5 panels pour l'étape 2. Ces panels seront formés en fonction des projets retenus pour l'étape 2.</p>
<b>Procédure d'évaluation</b> <b>Les panels</b>	74	Qui sont les membres des panels et comment sont-ils choisis?	Les membres des panels sont des scientifiques de haut niveau, sélectionnés par le Conseil scientifique de l'ERC. La composition des panels est généralement connue une fois le processus d'évaluation terminé. <a href="#">Voir les panels de l'ERC.</a>
<b>Procédure d'évaluation</b> <b>Les panels</b>	75	Les noms des membres des panels sont-ils rendus publics ?	Les noms des cinq panel chairs sont publiés sur le site web de l'ERC avant la date limite de l'appel, tandis que les noms des membres du panel ne sont publiés qu'une fois le processus d'évaluation terminé. Vous pouvez consulter les <a href="#">listes des panels antérieurs sur le site de l'ERC.</a>
<b>Procédure d'évaluation</b> <b>L'audition</b>	76	Tous les candidats seront-ils automatiquement soumis à un entretien ?	<b>Non, seulement les candidats retenus pour la troisième étape d'évaluation</b> dans le cas des bourses Synergy.
<b>Convention de subvention</b>	77	Est-il possible de transférer une subvention ERC Synergy Grant à une autre institution d'accueil pendant la durée du projet ?	<p>Le porteur de projet pourra changer d'institution d'accueil dans des cas exceptionnels. Le PI doit justifier des raisons de ce transfert. Par exemple, cela peut arriver si le PI ne peut gérer la subvention ERC en toute indépendance. La portabilité est applicable à chaque PI.</p> <p>En cas de changement d'institution d'accueil, seule la partie de la subvention non utilisée est transférée. La Commission Européenne sera amenée à se prononcer.</p>

<b>Convention de subvention</b>	<b>78</b>	Où peut-on trouver un modèle de convention de subvention ?	Le modèle de la convention de subvention est disponible sur le site de l'ERC ( <a href="#">ERC Grant Agreement</a> ).
<b>Convention de subvention</b>	<b>79</b>	Comment se fait la discussion de la convention de subvention ?	<b>Au sein de l'organisme ou de l'université, la cellule Europe prépare la discussion avec la Commission en associant le porteur de projet.</b>
<b>Convention de subvention</b>	<b>80</b>	Qui signe la convention de subvention (Grant Agreement) avec la Commission européenne ?	<b>C'est l'institution d'accueil du porteur de projet qui signe la convention de subvention ERC, ainsi que le Supplementary Agreement (signé entre l'institution d'accueil et le porteur de projet).</b> Dans les cas où l'institution d'accueil n'est pas l'employeur du PI, la Supplementary Agreement est tripartite incluant également l'organisme l'employeur.
<b>Convention de subvention</b>	<b>81</b>	Combien d'entités légales ( <b>beneficiaries</b> ) peuvent participer au projet?	En règle générale, les institutions d'accueil de chacun des PI seront les seules entités légales ( <b>beneficiaries</b> ) présentes dans le projet.  Néanmoins, en fonction de la nature du projet, les membres de l'équipe de chacun des PIs peuvent appartenir à la même institution d'accueil que le PI ou à d'autres institutions situées dans le même pays ou dans les pays tiers.  Les institutions d'accueil d'appartenance de membres de l'équipe peuvent être signataires de la convention de subvention et être considérées comme des « <b>other beneficiaries</b> ».
<b>Convention de subvention</b>	<b>82</b>	Que se passe-t-il en cas d'interruption de contrat?	<b>Le contrat peut être interrompu par les porteurs de projet, ce qui fera l'objet d'un amendement.</b>  Les conditions et conséquences d'interruption du contrat sont spécifiées dans la convention de subvention, (articles 31 et 32) <a href="https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/common/agr-contr/general-mga_horizon-euratom_en.pdf">https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/common/agr-contr/general-mga_horizon-euratom_en.pdf</a>
<b>Projet</b>	<b>83</b>	Quelle est la différence entre un projet Synergy et un projet collaboratif ?	Etant un appel ERC, les projets Synergy sont jugés sur leur excellence scientifique et sont de nature « bottom-up », aucune thématique n'est imposée au groupe de Principal Investigators.

			<p>La complémentarité des PIs dans leur projet doit dépasser la simple collaboration : c'est la valeur-ajoutée des compétences de chaque PI qui justifie la candidature à un projet Synergy.</p> <p><b>Il n'y a pas de PI principal dans un projet Synergy.</b> Le corresponding PI n'est désigné que pour faciliter les contacts administratifs.</p>
<b>Projet</b>	<b>84</b>	Le projet peut-il commencer plus tard (quelques mois) après la signature du contrat?	<p><b>Le projet doit a priori commencer dans le mois qui suit la signature de la convention de subvention.</b></p> <p>Il est possible de négocier un report jusqu'à 6 mois en cas de nécessité pour le bon déroulement du projet. Cela devra être dûment justifié.</p>
<b>Projet</b>	<b>85</b>	Quelles sont les obligations du corresponding PI concernant la mise en œuvre du projet de recherche?	L'ensemble des PIs doivent entreprendre les actions nécessaires pour l'exécution du projet. Le corresponding PI est le point de contact administratif entre le groupe de PIs et l'Agence Exécutive de l'ERC. Il transmet les <i>reportings</i> scientifiques par lesquels le groupe de PI informe l'ERC des avancées et des résultats du projet et les <i>reportings</i> financiers.
<b>Projet</b>	<b>86</b>	Peut-on connaître les projets qui ont été retenus lors des autres appels à projets ERC Synergy Grants ?	La liste des projets retenus pour les appels Synergy est disponible sur le <a href="#">site de l'ERC</a> .
<b>Propriété intellectuelle</b>	<b>87</b>	Comment seront gérées les notions de propriété intellectuelle?	<b>Les questions de propriété intellectuelle seront traitées contractuellement</b> (voir avec les services de valorisation des institutions d'accueil). Les questions relatives à la <b>propriété intellectuelle</b> sont régies par les <b>articles 16.1 à 16.5</b> du <a href="#">modèle de la convention de subvention</a> .